

Bilan ministériel MEA

1. Concernant le portefeuille de l'éducation

a. Enseignement primaire

Le programme de l'enseignement primaire concerne 32 167 élèves (26 649 dans le public, 5 518 dans le privé) scolarisés dans 182 écoles publiques et 20 écoles privées.

La Polynésie française se donne pour objectif que chaque élève maîtrise le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C).

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (S4C) concerne les élèves du CP à la 3^e. Il rassemble l'ensemble des connaissances, compétences, valeurs et attitudes que l'élève doit acquérir pour réussir sa scolarité. Des évaluations sont réalisées tout au long de l'année et leur suivi est intégré au Livret Scolaire Unique (LSU). La Polynésie française a aussi opté pour le protocole national d'évaluations réalisées en début de CP, mi-CP et CE1.

Les résultats des élèves sont, pour partie, le produit des compétences professionnelles des enseignants. Leur formation est donc une priorité. L'accompagnement des missions pédagogiques des enseignants et du suivi de leur carrière permet aux inspecteurs du premier degré et aux équipes pédagogiques d'accomplir leurs missions.

La mise en place d'un espace numérique de travail (ENT) a été la priorité n°1 des assises du numérique éducatif. Elle est conduite en deux phases : expérimentation et déploiement éventuel. L'accompagnement du numérique éducatif dans les écoles est réalisé par la mise à disposition de matériel informatique géré par les circonscriptions pédagogiques du premier degré. Avec la fermeture de l'EAG, la DGEE s'est dotée d'un bureau des marchés publics en septembre 2022. Ce bureau a lancé et finalisé le marché dédié à l'achat du matériel informatique.

Réforme importante mise en œuvre à la rentrée 2022, la scolarisation obligatoire des élèves dès l'âge de trois ans se traduit par une hausse de la scolarisation. Le nombre d'écoliers âgés de trois ans augmente depuis 2020 (+7 élèves entre 2020 et 2021 et +95 élèves entre 2021 et 2022) alors même que le nombre de naissances diminue. L'observation des taux de scolarisation à deux et trois ans le confirme. En 2020, les taux de scolarisation à deux ans et à trois ans étaient respectivement de 24,4 % et 87,2 %. Ils sont à la rentrée 2022 de 31,0% et de 96,5%. La part d'élèves des élèves de trois ans inscrits à l'école sur le nombre de naissances vivantes connaît un bond de 8,1 points entre la rentrée 2021 (88,4 %) et 2022(96,5 %).

Des faiblesses sont révélées par les évaluations nationales passées en début de CP, milieu de CP, début de CE1, début de sixième, début de seconde. En début de CP, les résultats concordent avec les résultats nationaux. Ils témoignent d'un travail efficace en maternelle. Au milieu du CP, on observe un écart avec les moyennes nationales et un ralentissement des apprentissages. Au CE1, ce décrochage est particulièrement net en compréhension de la lecture, en résolution de problèmes et dans la maîtrise des opérations. Ces difficultés sont confirmées lors des évaluations de début de sixième en compréhension de l'écrit, en fluence, en résolution de problèmes. La difficulté pour lire et comprendre un texte d'une partie de la jeunesse polynésienne se vérifie aussi lors des journées défense et citoyenneté avec 26 % de jeunes en difficultés de lecture. Les difficultés d'apprentissages d'une partie des élèves est une problématique importante du système éducatif.

En 2022, les leviers de la formation et de l'accompagnement des enseignants sur les apprentissages fondamentaux ont été renforcés avec, outre les formations inscrites au PAF (plan annuel de formation), l'activation des plans mathématiques et français en grande section de maternelle et au CP.

b. Enseignement secondaire

Le programme de l'enseignement secondaire concerne environ 29 400 élèves (21 351 dans le public, 8 071 dans le privé), 66 structures publiques (dont 20 CJA) et 15 privées.

La Polynésie française se donne pour objectif que chaque élève ait au moins un diplôme de niveau 3 (CAP, CPAP, BEP), *a fortiori* un diplôme de niveau 4 (baccalauréat).

La persévérance dans les études passe, entre autres facteurs, par des établissements en bon état offrant une qualité de vie et de travail, et dont le maillage ainsi que les capacités d'accueil correspondent à la démographie scolaire.

La mobilisation de la communauté éducative en faveur de la persévérance scolaire et pour faire revenir en classe les élèves qui s'en étaient éloignés depuis la crise sanitaire, commence à porter des fruits. La rentrée 2022 s'est ainsi faite avec 519 élèves de plus que les prévisions.

La réforme du baccalauréat général qui consiste à supprimer les séries, à diminuer le nombre des épreuves écrites terminales et à augmenter le poids du contrôle continu s'applique en Polynésie française. Les élèves polynésiens s'y sont bien adaptés.

En 2022, les taux de réussite ont été excellents : 91,8 % au baccalauréat général, 90,6 % au baccalauréat technologique, 82 % au baccalauréat professionnel. Les résultats au baccalauréat professionnel de la Polynésie française se rapprochent de ceux du national (82,0 % contre 82,3 %). L'écart entre les résultats du Pays et ceux de la métropole aux baccalauréats général et technologique se stabilise. En juin 2022, il est de -2,6 points contre -3 points en 2021.

Lors de la session 2022, la proportion de bacheliers d'une génération s'établit à 64,60 % (82,8 % au national en 2021 et 70 % affichés comme objectif dans la charte de l'éducation), et se compose des taux d'accès des différentes voies : 23,6 % en professionnel (21,8 % au national en 2020), 16,28 % en technologie (16,3 %) et 24,71 % en général (44,7 %).

Le taux de réussite au DNB s'améliore de trois points de pourcentage en 2022 comparativement à 2021 (77,5 % contre 74,22 %).

Par ailleurs, en 2022, le pourcentage de modules de formation des personnels notamment ceux des archipels éloignés mis en œuvre par rapport à ceux inscrits au plan de formation du 2nd degré est de 61,32 % et le nombre d'enseignants formés au module d'histoire du nucléaire est de 74,00 %.

Pour consolider la mise en œuvre effective des actions de formations projetées, la DGEE développe des formations hybrides ou organisées à distance. Par ailleurs le déploiement des formations d'initiative locale (FIL) au sein des établissements participent à consolider l'atteinte des objectifs visés, en particulier sur les thématiques transversales et inter-degrés comme le climat scolaire, le numérique, l'école inclusive.

c. Parc immobilier

Le parc immobilier scolaire est vétuste car la majorité des constructions date d'avant 1990 et nécessite une rénovation ou une restructuration. La Polynésie française assure les dépenses d'investissement et de fonctionnement pour les 26 collèges et les neuf lycées, répartis sur l'ensemble du territoire.

En 2022, différents travaux pour 34 opérations ont été finalisés :

- Tranche 2 de la réhabilitation du collège d'Arue : extension du local agents ;
- Phase 3 de la réhabilitation du collège de Mataura à Tubuai ;
- Restructuration du lycée professionnel d'Uturoa ;
- Campus connecté de Raiatea (salle C5) ;
- Campus connecté de Taiohae ;
- Campus connecté de Rangiroa ;
- Construction de deux salles de classe au collège de Paea.

Au titre de d'entretien des structures, à l'équipement des internats et à la sécurisation des internats, ont concerné des travaux et aménagements divers pour l'ensemble des établissements d'enseignement secondaire et professionnel. Le Pays a maintenu la dotation globale de fonctionnement des EPEPF, tant pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement professionnel, portant cette enveloppe de 696 786 239 F CFP en 2017 à 1 213 505 758 F pour 2021 et 2022.

La consommation des crédits dédiés à la formation continue du second degré n'a pas atteint les chiffres de 2019 et s'élève à 32,2 millions F CFP. La mise en place de formation hybride en distanciel a fortement réduit la consommation des crédits qui étaient en grande partie destinés aux déplacements et indemnités de missions.

d. Enseignement professionnel

L'enseignement professionnel scolarise 4 216 élèves dans les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et lycées professionnels publics et 1 187 élèves dans les établissements privés. Il scolarise au total plus de la moitié des lycéens. Il joue ainsi un rôle important pour l'accès à la diplomation et à la qualification des élèves.

Le rapprochement du monde de l'éducation et du marché du travail est un des enjeux majeurs des réformes en cours, et concerne particulièrement le lycée professionnel. Ainsi, les programmes et l'organisation du lycée professionnel ont été revus. Les offres de filières ont été réorganisées pour plus de lisibilité et de correspondance avec le marché du travail et le besoin de proximité pour les élèves des îles éloignées, en particulier dans les CETAD. En 2022, toutes les formations du certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP) Petite et moyenne hôtellerie (PMH) des CETAD ont été intégrées au campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration de la Polynésie française afin de favoriser les parcours ascendants.

Les formations des CETAD sont en cours de recentrage sur les domaines d'une part de la petite ou moyenne hôtellerie et d'autre part de la gestion et de l'exploitation du milieu marin (GEMM). Leurs grilles horaires et leurs référentiels de formation ont été rénovés. Un certificat polynésien des métiers d'art (CPMA) a été créé à l'instar des CPAP dont la sculpture sur bois au CETAD de Taiohae (îles Marquises) Une attention forte est apportée au développement de passerelles d'orientation pour faciliter la poursuite d'études : création de douze places en 1^{ère} pro STHR destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP PMH ; création de douze places en bac pro MELEC destiné aux élèves de CPAP polyvalent du bâtiment (PB), dans un cadre de poursuite d'études post-CAP. Il contribue à l'élévation du niveau de formation par la proportion élevée d'élèves de sections de techniciens supérieurs issus de la voie professionnelle. Il avoisine 40 % à la rentrée 2022.

Le campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique, tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française poursuit son développement. Il s'est structuré sur le plan juridique et fédère toute la profession, des pensions de famille à l'hôtellerie de luxe, et les opérateurs de formation. Il est un acteur du développement de l'apprentissage. Ainsi, à la rentrée 2022, des formations pour apprentis (avec le statut de demandeur d'emploi dans l'attente de l'ouverture aux apprenants) commencent à être mises en place au sein de mentions complémentaires (MC) au lycée hôtelier de Tahiti et au lycée de Bora Bora. Par ailleurs, un dispositif préparatoire à l'apprentissage sera mis en place de manière expérimentale au sein de la MLDS afin d'amener des jeunes sortis du système scolaire ou des jeunes intéressés par l'apprentissage.

2. Concernant le portefeuille de la modernisation de l'administration

a. Les Ressources humaines

L'année 2022 a constitué une année charnière en matière d'orientation stratégique de la politique RH ; l'élaboration d'un plan de réforme stratégique du management RH a permis d'ajuster et enrichir la vision stratégique de la politique RH. Il vise à augmenter la performance collective et individuelle des agents et à accompagner les transformations de l'organisation de travail, dans le but d'atteindre les objectifs et priorités gouvernementales.

L'objectif est de tendre vers un management des ressources humaines qui soit davantage prospectif, inclusif et qui permette l'optimisation et l'efficacité globale de l'administration de la Polynésie française.

En matière de gestion des ressources humaines trois objectifs ont conduit les actions de 2022.

Un management stratégique des RH de l'administration fondé sur la GPEEC

En 2022, l'offre de formation des fonctionnaires territoriaux a été réalisée à 70 %, contre 80 % en 2021. L'exécution du plan de formation 2022 a permis la réalisation de 1 886 actions de formation (1 635 en 2021) au bénéfice de 1 002 agents (781 en 2021). Les formations dispensées ont concerné essentiellement l'accueil, les marchés publics et le management. Par ailleurs, de nouvelles formations sur la thématique de « l'innovation » ont pu être dispensées en présentiel et à distance.

L'activité dans la gestion des concours a été particulièrement soutenue, afin de rattraper le retard dans le recrutement (concours) et l'avancement de grade (examens professionnels). A la fin de l'année 2022, 100% des concours prévus ont été ouverts et 50 % ont été organisés jusqu'au forum d'affectation des

lauréats. Enfin, les concours ont permis le recrutement de 491 lauréats, en stage pour au plus une année.

Dans le cadre des campagnes de promotions aux grades supérieurs, ce sont 22 examens professionnels, dont 4 au titre de 2020 et 8 au titre de 2021, qui ont été organisés en 2022. Neuf (9) examens ne nécessitaient pas d'ouverture ni d'organisation au motif qu'aucun poste n'était ouvert à la promotion. Sur les 452 agents inscrits aux examens professionnels, tous cadres d'emplois confondus, 368 se sont présentés, soit 81 %. Le taux de réussite s'élève à 24 %.

Dans le cadre des travaux d'avancement d'échelon et de grade, ce sont 2 799 actes qui ont été officialisés au cours de l'année 2022. Il s'agit plus précisément de 2 521 actes d'avancement d'échelon dont 1 510 actes d'avancement de l'année 2022 de prévus (100 %) et 1 011 actes portant modification d'un avancement d'échelon sur 1 092 prévus (92,6 %). A ces actes, s'ajoutent 77 actes portant établissement de tableaux d'avancement et 201 actes individuels portant promotion.

En 2022, les réunions de CAP ont été organisées :

22 pour l'examen des propositions de répartitions des R.D.A. au titre des années 2021 et 2022. Au cours de ces réunions, 25 dossiers relatifs aux répartitions des mois de réductions d'ancienneté ont été examinés pour un total de 439 mois de RDA attribués à 405 agents au titre de l'année 2022.

15 réunions pour les avancements de grade au titre des années 2019, 2020, 2021 et 2022. Au cours de ces réunions, 53 dossiers relatifs aux avancements de grade ont été examinés, 64 tableaux d'avancement ont été établis au titre de ces années pour un total de 201 agents inscrits.

En rapport avec la mobilité, le nombre d'agents ayant bénéficié d'une mobilité extra-service a augmenté de 12 % en 2022, entraînant de facto un changement d'autorité d'emploi. La mobilité intra-service se stabilise autour de 750 mutations.

Les effectifs de TRH arrêtés au 31/12/2022, ne seront connus définitivement qu'au 31 mars 2023. Néanmoins, les 112 travailleurs handicapés recensés dans l'administration de la Polynésie française représentent environ 1,56 % des effectifs, soit un taux inférieur au taux minimal requis de 2 %.

La refonte du statut de la fonction publique dans un esprit de simplification

L'activité réglementaire de la DGRH a quasiment doublé par rapport à l'année 2021. Ainsi, 24 projets de délibérations et 4 lois du pays ont été enregistrés contre 12 et 3 respectivement en 2021, soit une augmentation de 86 %. La plupart d'entre eux sont des projets de grande ampleur qui nécessitent le temps de la réflexion.

LP 2022-37 du 05/10/2022 portant dispositions diverses en matière de ressources humaines au sein de la fonction publique de la Polynésie française et LP 2022-38 du 10/11/2022 relative au télétravail dans le secteur public.

Délibérations : 2022-6 APF du 13/01/2022 portant dispositions diverses en matière de règlements des frais occasionnés par les déplacements des agents publics de la Polynésie française dans le cadre d'une procédure disciplinaire ; 2022-28 APF du 21/03/2022 portant diverses dispositions applicables aux autorités administratives indépendantes de la Polynésie française ; 2022-86 APF du 4/08/2022 portant modification de la délibération n° 97-153 APF du 13 août 1997 modifiée portant attribution d'une indemnité de sujétions spéciales à certains personnels de l'administration de la Polynésie française, des autorités administratives indépendantes et des établissements publics de la Polynésie française ; 2022-88 APF du 27/09/2022 portant modification de la délibération n° 96-137 APF du 21 novembre 1996 modifiée portant organisation des gardes et astreintes du cadre d'emplois des praticiens hospitaliers de la fonction publique de la Polynésie française ; 2022-89 APF du 27/09/2022 portant modification des grilles indiciaires des premiers grades des cadres d'emplois de catégorie D.

Développement du SIRH comme pivot de la modernisation du management RH

Le projet Sedit-Web2 est redéfini dans ses modalités d'exécution et de mise en œuvre, dans ses aspects techniques, juridiques, organisationnels et administratifs, validée par le conseil des ministres. Un marché négocié avec l'éditeur Berger-Levrault a été lancé le 3 octobre 2022.

L'acquisition d'une application complémentaire et relative au recrutement dénommée « Aravihi » a été engagée au 1er semestre, 2022 étant consacrée aux paramétrages et à l'homologation de la plateforme.

b. La politique de modernisation de l'administration

La politique de modernisation de l'administration, un des trois axes du programme de gouvernement, a pour ambition d'offrir à ses usagers un service public performant tout en veillant à la qualité de vie au travail de ses agents. Elle s'est accompagnée depuis le début de la mandature de la création d'un ministère dédié, l'effort s'est donc accru sur les actions à mettre en œuvre à partir d'un programme de modernisation ajusté à partir de 3 objectifs :

- Objectif n° 1 : offrir un service public bienveillant et efficace (physique ou digital) ;
- Objectif n° 2 : développer les dispositifs de maîtrise des risques et de qualité ;
- Objectif n° 3 : optimiser l'organisation générale du service public.

Tout d'abord, la transformation de l'accueil physique, téléphonique et courriel de qualité dans les services administratifs s'est poursuivie en 2022 par 174 agents formés sur 19 sessions sur les 30 programmées et une intervention dans l'archipel des îles Australes. Au 31 décembre 2022, 30 bornes de satisfaction équipent les services et établissements à Tahiti et à Utuoroa. Les évaluations ergonomiques se sont poursuivies avec 3 services à Tahiti et les entités implantées à Nuku Hiva et à Tubuai.

Mes Démarches, la plateforme de dématérialisation des démarches administratives a poursuivi son développement en lien avec la plateforme nationale Démarches simplifiées. Le marché a été renouvelé pour les 4 prochaines années avec l'intégration d'un lot pour l'accompagnement des entités et la formation des administrateurs de démarches dans les entités.

Le dispositif des bornes de satisfaction a été étendu aux entités basées à Taravao et à Raiatea. Il participe en outre à la maîtrise des activités et des risques des entités publiques, donc à une performance améliorée. Une nouvelle étude statistique de la perception, de la représentation et, de la satisfaction des usagers du service public en 2019 a été lancée en septembre 2022.

Le réseau des correspondants qualité a été remobilisé avec la tenue d'ateliers de travail sur la démarche qualité et son approche par la gestion des processus. Fin 2022, seuls 3 services n'ont pas désigné de correspondant par manque de ressource. Certains établissements et services se sont emparés de la démarche et ont engagé son application.

En parallèle, un état des lieux des dispositifs de maîtrise des activités et des risques dans les services et les établissements publics a été engagé pour préciser le niveau de maturité, mais aussi identifier les besoins en formation avec l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne.

Le programme Faire simple s'est poursuivi avec 10 engagements en 2022 pour tous les services et établissements publics administratifs, étendu aux 9 établissements publics à caractère industriel et commercial.

Après 20 mois de mise en œuvre, ce sont 673 engagements de simplification dont 494 en faveur des usagers qui ont été pris : 30 % concernent des actions de dématérialisation des démarches et des formulaires, 18 % des actions pour améliorer l'information délivrée aux usagers, et 16 % cherchent à simplifier les procédures administratives. Au 31 décembre, 37 % de ces engagements ont été tenus et réalisés, 29 % sont en cours.

Enfin, l'accompagnement en matière d'organisation des services et établissements s'est poursuivi en 2022. Des actions d'accompagnement et de remobilisation d'équipe ont été menées avec des résultats très positifs ; 21 services ou établissements ont fait l'objet d'accompagnement ou de soutien à leur réorganisation.

Les espaces de services publics de proximité Fare Natira'a se sont concrétisés en 2022 avec Fare Rata. Ainsi deux espaces expérimentaux ont été ouverts en novembre au sein des agences postales de Papara et Hitiaa o te Ra avec les prestations de 9 services et entités partenaires (OPH, CPS, CCISM). Même si le dispositif reste à être mieux connu des usagers, les premiers résultats sont positifs ; 1 275 usagers qui ont fréquenté ces espaces en 2 mois.

Pour améliorer la communication interne, faciliter les échanges et disposer d'une banque d'information unique et commune, un espace numérique de travail, intranet de l'Administration a été déployé à compter du 1er juin. Au 31 décembre, 5003 agents y étaient connectés et 222 communautés sont actives.

Enfin, La démarche d'innovation publique et le partenariat inter institutions (Etat et organismes nationaux, Pays et des établissements, Communes via CGF et SPCPF, APF, CESCE, CPS) se sont renforcées en 2022.

Après une formation design thinking, funny learning, ce sont 60 nouveaux facilitateurs qui ont été formés en fin d'année portant leur nombre à 105 dont 17 facilitateurs graphiques.

Des sollicitations pour présenter la démarche se multiplient tant au niveau des organismes nationaux que des médias spécialisés. L'année 2022 compte 20 actions de facilitation soit une augmentation de 25 % par rapport à 2021. Une dizaine de demandes n'a pas pu être satisfaite par manque de ressources. En revanche, un partenariat est sollicité par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie pour y développer la facilitation et envisager la création d'un réseau de facilitateurs du Pacifique. Ainsi, 12 facilitateurs polynésiens dont 2 graphiques ont été mobilisés pour animer des ateliers de co-construction dans le cadre du symposium géospatial de l'Océanie qui s'est tenu fin novembre à Nouméa. Ce déplacement a été l'occasion de dispenser des formations sur la thématique de l'innovation aux agents calédoniens.